

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP



Ref : RECTORAT/CEA-AGIR /SPM

Dakar, le 17 novembre 2023

A Monsieur le TTL du Projet CEA-AGIR

**Objet : Auto certification de conformité avec les procédures
de passation de marchés du CEA-AGIR**

Monsieur,

Le projet de Centre d'Excellence Africain Environnement, Santé, Société (CEA-AGIR) a procédé dans le cadre de l'exécution de l'ILD 4.3, à la passation des marchés conformément aux directives nationales en matière de passation de marchés.

Lesdites procédures ont été mentionnées dans les documents du Projet et reprises par le manuel de passation des marchés du projet.

Ces procédures ainsi visées sont conformes aux procédures de passation du Centre d'Excellence Africain Environnement, Santé, Société (CEA-AGIR).

En conséquence, nous certifions la conformité des procédures de passation des marchés utilisées avec les procédures de passation de marchés de la République Sénégalaise.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur**, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du CEA AGIR

Centre d'Excellence Africain
Agir - Environnement - Santé
Le Directeur

**PROFESSEUR
BABACAR FAYE**